

## **ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CSFPT**

**29 MARS 2017**

### **MOTION**

Par son rôle, ses compétences et ses travaux, le CSFPT a toujours participé activement aux débats sur l'évolution de la fonction publique territoriale.

Ainsi, récemment notre conseil s'est nettement exprimé sur les questions de la formation professionnelle assurée par le CNFPT, sur celles du statut de la fonction publique territoriale et du service public local. Les citoyens et les usagers plébiscitent ce dernier et apprécient ses qualités de proximité, d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Dans le même temps, la réduction des dotations de l'État aux collectivités a pu porter préjudice à la qualité du service rendu et aux conditions de travail des agents. Les rémunérations demeurent globalement insuffisantes et la majorité des agents ont vu leur pouvoir d'achat diminuer.

Soucieux du maintien de la qualité du service public, et alors que se présentent des échéances essentielles pour notre pays, avec l'élection présidentielle et les élections législatives, les membres du CSFPT réaffirment solennellement leur attachement à l'emploi public, au statut de la fonction publique territoriale et au rôle indispensable des agents publics au service de nos concitoyens, et s'inquiètent des critiques dont ils sont l'objet.

Employeurs territoriaux et représentants des organisations syndicales sont au service de la collectivité – mission noble par excellence – et réaffirment conjointement leur attachement aux valeurs et au rôle du service public.